



Avocat nécessaire en appel (procédure)

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai gagné un procès aux prud'hommes contre mon ancien employeur et celui-ci a fait appel.

Dois-je obligatoirement avoir recours à un avocat pour me défendre dans ce cas ? J'ai défendu mon cas tout seul lors du procès aux prud'hommes, puis-je faire de même en appel ?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Dois-je obligatoirement avoir recours à un avocat pour me défendre dans ce cas ? J'ai défendu mon cas tout seul lors du procès aux prud'hommes, puis-je faire de même en appel ?

L'avocat n'est pas obligatoire vous pouvez tout à fait continuer à vous défendre seul. L'avocat est obligatoire qu'en cas de pourvoi en cassation.

cordialement